

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2019

25 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET (jusqu'au point 1.2), M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme CASCIOLA (jusqu'au point 1.11), Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, Mme MOREAU, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BREISTROFF, M. PAULINE, Mme BÂCHEL, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, M. BLANCMUNIER, M. SURGA, Mme EVRARD, M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à M. IGEL à partir du point 1.3), Mme CASCIOLA (procuration à M. HORY à partir du point 2), Mme SAINT MARD (procuration à M. MAESTRI), M. HOUILLON (procuration à M. ROUX), M. FLONER (procuration à M. NOWICKI), Mme WILLEMIN.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Adjointe au Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. SCHWICKERT, M. DEROM, Mme WASILEWSKI

Date d'envoi de la convocation : 22 mars

Mme Lucie GUENIER-DELAFON est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente.

M. NOWICKI : je veux vous faire part de deux remarques. La première, c'est en première page. Je pense que c'est une erreur matérielle. Effectivement j'ai été absent à partir du point 1.2. Par contre, Monsieur SURGA était présent et il est noté.

M. HORY : Madame la DGS a remarqué la sortie et le retour.

Mme GUENIER DELAFON : il est revenu pour le point suivant. Vous êtes sortis tous les deux au même moment que la journaliste. Vous êtes parti définitivement et Monsieur SURGA est revenu.

M. NOWICKI : la deuxième remarque. Je trouve concernant ce manque d'honnêteté de votre part concernant notamment la presse. On a eu un conseil municipal. Il y a eu un article dans la presse qui vous plaise ou déplaît, mais vous l'avez tronqué en le faisant passer dans la newsletter. Effectivement, je pense qu'il y a des choses qui vous gênaient. C'est des choses dont on a évoqué au conseil municipal, dont on a évoqué, je parle de Pascal SURGA et puis de moi-même, qui ont dû vous gêner. Et cela a été tronqué dans la newsletter. Ce n'est pas la première fois, vous êtes habitué à la censure Monsieur le Maire. Donc il serait bon d'être honnête envers les Marliens et leur donner l'intégralité de l'article.

M. HORY : Les Marliens ont l'intégralité du procès-verbal du conseil municipal et je les invite à écouter et lire ce document.

M. NOWICKI : Ce n'est pas le PV du conseil municipal, c'est ce que vous faites diffuser dans la newsletter. Comme vous l'avez indiqué la dernière fois, vous prenez les Marliens pour des gogos. Vous l'avez noté par deux fois lors du dernier conseil. Alors rattrapez-vous Monsieur le Maire !

M. HORY : L'objet à l'instant cher Monsieur, c'est d'adopter le PV du conseil municipal et non de polémiquer.

M. NOWICKI : Ça intéresse les Marliens aussi Monsieur le Maire !

M. HORY : Vous pouvez leur en faire part, faites des newsletters, des tracts, des communiqués de presse.

M. NOWICKI : Ça vous gêne, vous nous censurez.

M. HORY : Je crois que vous pouvez le faire sans problème. L'objet du point c'est l'adoption du PV du conseil municipal. Est-ce qu'il y a des contres ? Non. Des abstentions ? Non plus. Je me réjouis que les Marliens aient l'intégralité de l'information oralement, puisque vous savez que les conseils municipaux sont enregistrés, on les retrouve sur le site de la ville et également par écrit. Après, la ville maîtrise sa communication comme elle l'entend, parce que je crois que c'est important de sérier les problèmes, mais de ne pas présenter des informations qui n'ont pas d'intérêt particulier.

Ceci étant, je voudrais vous faire part de plusieurs informations particulièrement importantes. D'abord, comme la presse s'en est fait l'écho cette semaine, la ville de Marly a obtenu le Label Commune Nature dans son grade le plus élevé, c'est-à-dire 3 libellules. Elles ont été décernées à la ville de Marly pour sa démarche environnementale, de non recours à des produits phytosanitaires, dans la gestion de ses espaces verts et de ses voiries, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau, des cours d'eau et des nappes d'eau souterraines. Je tiens particulièrement à remercier le service Espaces Verts, sa responsable Claire Truchot, son adjointe Brigitte VUILLEMIN, pour l'excellence de leur travail et la réussite de cet objectif. Pour rappel « Commune Nature » s'ajoute aux cinq autres labels qui ont ponctué l'année 2018/2019. Vous savez que nous avons obtenu récemment le label « Ville active et sportive » pour la qualité de notre politique sportive et de nos équipements, le label « Ville prudente » pour notre engagement à faire diminuer les accidents de la route et pour les améliorations dans les rues et impasses de la ville, le renouvellement des trois fleurs du label « villes fleuries » pour notre cadre de vie fleuri et boisé, un laurier des collectivités locales pour la rénovation du centre socioculturel La Louvière et la maison des associations sur Frescaty et la reconnaissance récurrente de l'association Les contribuables associés pour le sérieux de notre budget et gestion municipale. Cela représente plusieurs années d'effort de l'équipe municipale pour développer la ville dans tous les domaines et enfin gagner le challenge de l'attractivité en comptant désormais plus de 10.000 Marliens au 1^{er} janvier 2019.

Cet accroissement de la population est notre plus belle récompense, mais elle nous oblige à l'accompagner en lui offrant de nouveaux services plus réguliers. Je m'en suis exprimé lors d'une question de notre collègue Monsieur Liouville, lors du dernier conseil municipal, une convention Pôle emploi sera signée avant l'été, pour permettre aux demandeurs d'emplois de la commune d'avoir un accès privilégié et de proximité pour leurs démarches administratives et dématérialisées. C'est un projet que nous menons depuis plusieurs mois, avec la conseillère municipale Angèle Bâchel, et qui devrait être opérationnel dès le mois de septembre 2019. Notre ambition est de simplifier la vie administrative des Marliens et c'est en ce sens que dès sa prise de fonction, j'ai demandé à mon Directeur de Cabinet d'entamer des négociations avec la Préfecture pour que la ville de Marly retrouve son droit régalién d'émettre des cartes nationales d'identité. Mission réussie. La ville de Marly émettra à nouveau des cartes nationales d'identité. A partir de juin 2019, les quatre premiers jours de chaque semaine, sans rendez-vous, avec un accueil supplémentaire entre 12 et 14 heures, vous pourrez venir faire votre démarche sur la station biométrique qui nous a été attribuée par la Préfecture. Ce service régalién s'inscrit dans un dispositif plus large nommé espace public numérique qui offrira aussi gratuitement aux Marliens des outils informatiques et l'accompagnement d'un médiateur numérique pour toutes les démarches : cartes grises, permis de conduire, déclarations fiscales. Dès la rentrée, nous posséderons tous les services nécessaires, c'est une belle victoire pour notre ville. Un engagement qui démontre que pour l'équipe et moi-même, notre priorité c'est Marly. Je voulais vous le faire savoir parce que pour moi, il était important que vous ayez l'information de ces belles nouvelles. Ceci étant je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1 - AFFAIRES FINANCIERES

1.1 - BUDGET PRIMITIF - Reprise anticipée des résultats du compte administratif 2018 et prévision d'affectation au budget primitif 2019 Rapporteur : Mme CASCIOLO

L'article L.2311-5 du CGCT ainsi que l'instruction comptable M14 permettent, en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement). Le Conseil Municipal doit, en outre, délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Les résultats estimés de l'exercice 2018 sont les suivants :

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (excédent) :	1 709 879,52 €
- Résultat année 2018 (excédent) :	401 038,18 €
- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2018 :	2 110 917,70 €

Résultat d'investissement :

- Résultat antérieur (excédent) :	186 473,66 €
- Résultat année 2018 (déficit) :	-576 856,72 €
- Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2018 (déficit) :	-390 383,06 €

Les restes à réaliser d'un montant de 661 822,21 € en dépenses et de 0€ en recettes, font apparaître un déficit de 661 822,21 €.

La section d'investissement présente un besoin de financement qui s'élève donc à 1 052 205,27 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (Mme EVRARD, MM NOWICKI, SURGA, FLONER, BLANCMUNIER), **DECIDE** de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 et de les affecter de la façon suivante :

- 390 383,06 € en dépenses d'investissement, article 001
- 1 052 205,27 € en recettes d'investissement, article 1068
- 1 058 712,43 € en recettes de fonctionnement, article 002

1.2 - Fixation des taux des trois taxes
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Il est proposé au conseil municipal de voter en 2019 les taux d'imposition suivants :

Contributions	Taux communaux 2018	Taux communaux 2019
Taxe d'habitation	13,64 %	13,64 %
Foncier bâti	12,67 %	12,67 %
Foncier non bâti	66,79 %	66,79 %

Le produit fiscal attendu, sans les compensations diverses, est estimé à 4 320 785 €.

M. HORY : Vous noterez qu'une fois de plus, à Marly, les taux communaux ne bougent pas.

M. NOWICKI : Effectivement, on serait tenté de dire c'est une bonne chose que les taux n'augmentent pas. Mais en regardant plus en détail les comptes, on s'aperçoit que les impôts taxes augmentent fortement à Marly. C'est les chiffres qu'on verra plus tard dans le budget. Ces impôts taxes augmentent de 214.000 euros, dont 136 000 euros pour la taxe foncière et la taxe d'habitation. Donc on aurait pu revoir ces taux à la baisse. Parce que les taux aujourd'hui, c'est un des leviers qu'a la commune pour baisser la fiscalité. Alors on entend que les dotations de l'Etat baissent. Effectivement les dotations de l'Etat ont baissé ou vont baisser pour 2019. La globalité des dotations va baisser de 22 475 euros, dont 15 000 euros pour la DGF. Donc on le voit, la fiscalité, la différence pour la fiscalité est encore de 190 000 euros. On serait tenté de dire c'est une bonne chose. Non, au contraire, quand on regarde bien les comptes, ce n'est pas une bonne chose de maintenir les taux, de maintenir cette fiscalité qui ne cesse d'augmenter à Marly depuis, je dirais, depuis toujours. Depuis que vous êtes Maire.

M. HORY : Je crois que vous nous racontez la même histoire depuis que vous êtes élu municipal. Je vous rappelle que nous sommes en augmentation de population et donc à taux identique, forcément il y a un peu plus de monde qui contribue. Je vous rappelle que les bases augmentent depuis que les collectivités existent, les bases vous savez, c'est l'Etat qui maîtrise l'augmentation. Et jusqu'à présent, ne pas accepter ces augmentations, cela serai particulièrement dangereux pour l'équilibre budgétaire d'une collectivité locale, parce que cela tarirait nos ressources. Ce serait dangereux de faire ce type de proposition. Je rappelle que même à Metz Métropole, en restant sur les mêmes taux, les taxes d'habitation, leur produit augmente aussi sensiblement. Mais je note, vous aurez la possibilité de le dire, dès lors qu'il y aura une augmentation des bases, si demain vous êtes en responsabilité, vous baisserez les taux d'autant. Juste pour voir, ce sera intéressant. Ceci étant, vous avez un peu anticipé le vote du budget. Nous allons d'abord voter les taux qui, comme vous le notez, sont étales de 2018 à 2019. C'est le cas aussi pour les autres années.

M. NOWICKI : Effectivement les bases de l'Etat ont augmenté de 1,2% et la fiscalité, je parle de la fiscalité, le produit fiscal des taxes d'habitation, taxes foncières, ont augmenté de 3,27. Donc on a encore un delta de 2% qui pourrait être compensé par la baisse de ses taux.

M. HORY : Monsieur NOWICKI, quand on a la prétention d'être responsable, d'abord on donne de vrais chiffres, l'augmentation des bases a augmenté de 2,2% premièrement. Et deuxièmement, je viens de vous expliquer, ce n'est pas la première fois et je pense que vous avez du mal à retenir les choses, c'est un problème de mémoire, nous augmentons en population. Nous avons des cotisants supplémentaires. Voilà juste l'explication de cette augmentation. Avant de vous enfoncer trop, je vous invite maintenant à passer au vote. Qui est contre ce maintien des taux ? Donc, vous êtes contre. Très bien. Cinq contre. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix pour et 5 contre (Mme EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER, BLANCMUNIER), **ADOpte** la fixation des taux des contributions directes locales proposées pour 2019 telle que définie ci-dessus.

1.3 - Vote du budget primitif pour l'exercice 2019
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le maire soumet à l'assemblée municipale le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			

011 – charges à caractère général	2 112 739,00	70 – produits des services et ventes diverses	843 239,00
012 – charges de personnel	4 327 000,00	73 – impôts et taxes	5 679 913,00
65 – charges de gestion courante	1 008 500,00	74 – dotations et participations	1 223 226,00
014 – atténuation de produit	90 000,00	75 – autres produits de gestion courante	5 500,00
66 – charges financières	150 000,00	013 – atténuation de charges	75 000,00
67 – charges exceptionnelles	10 000,00	76 – produits financiers	150,00
022 – dépenses imprévues		77 – produits exceptionnels	85 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 698 239,00	RECETTES DE L'EXERCICE	7 912 028,00
002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	1 058 712,43
TOTAL	7 698 239,00	TOTAL	8 970 740,43

OPERATIONS D'ORDRE			
023 – virement à la section d'investissement	919 501,43		
042 – Transferts entre sections	680 000,00	042 – Transferts entre sections	327 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	1 599 501,43	TOTAL Recettes d'ordre	327 000,00

TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 297 740,43	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 297 740,43
---	---------------------	---	---------------------

**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
10 – Dotations, fonds divers et réserves		10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	1 402 205,27
13 – Subventions d'investissement	13 330,00	13 – subventions	521 410,00
16 Remboursement d'emprunts	480 000,00	16 – dettes et emprunts	551 000,00
Dépenses d'équipement total c/ 204,20, 21 et 23	2 121 315,00	20 – Immobilisations incorporelles	
Restes à réaliser	661 822,21	Restes à réaliser	
27 – Autres immobilisations financières		024 – Produits de cessions	
020 – Dépenses imprévues	80 266,43		
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 356 733,64	RECETTES DE L'EXERCICE	2 474 615,27

OPERATIONS D'ORDRE			
040 – transfert entre sections	327 000,00	021 – virement de la section de fonctionnement	919 501,43
041 – transfert à l'intérieur de la section	15 000,00	040 – transfert entre sections	680 000,00
		041 – transfert à l'intérieur de la section	15 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	342 000,00	TOTAL Recettes d'ordre	1 614 501,43

TOTAL Dépenses de l'exercice	3 698 733,64	TOTAL Recettes de l'exercice	4 089 116,70
Déficit d'investissement reporté	390 383,06	Excédent d'investissement reporté	

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	4 089 116,70	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	4 089 116,70
--	---------------------	--	---------------------

Rapport de Présentation Du Budget Primitif Exercice 2019

INTRODUCTION

Lors du débat d'orientation budgétaire en date du 26 février 2019 nous avons exprimé le contexte dans lequel s'établit le budget de notre ville.

Le budget primitif cette année encore démontre la volonté de l'équipe municipale de maintenir un haut niveau d'investissements pour continuer à entretenir et améliorer les services et le patrimoine de la ville malgré les baisses de dotations imposées par l'état aux collectivités.

Ces contraintes de l'état sur les finances de notre ville imposent une austérité toujours aussi grande, une gestion rigoureuse et des choix clairs dans les priorités à sauvegarder.

Malgré cela, nous entendons continuer à améliorer le quotidien de chacun, préparer l'avenir, accompagner les parcours des Marliens des petits jusqu'aux aînés.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Section	Restes à Réaliser	Mouvements réels		Mouvements d'ordre	Résultats reportés	Total BP 2019	Total BP 2018	évolut° 19/18
		Inscriptions nouvelles	BP 2019					
Invest.	Dép.	661 822,21 €	2 650 500,43 €	3 356 733,64 €	342 000,00 €	4 089 116,70 €	3 225 337,24 €	26,78%
	Rec.		2 474 615,27 €	2 474 615,27 €	1 614 501,43 €	4 089 116,70 €	3 225 337,24 €	26,78%
Fonct.	Dép.		7 698 239,00 €	7 698 239,00 €	1 599 501,43 €	9 297 740,43 €	9 401 667,52 €	-1,11%
	Rec.		7 912 028,00 €	7 912 028,00 €	327 000,00 €	9 297 740,43 €	9 401 667,52 €	-1,11%
Totaux	Dép.	661 822,21 €	10 348 739,43 €	11 054 972,64 €	1 941 501,43 €	13 386 857,13 €	12 627 004,76 €	6,02%
	Rec.	- €	10 386 643,27 €	10 386 643,27 €	1 941 501,43 €	13 386 857,13 €	12 627 004,76 €	6,02%

Le budget principal de l'exercice 2019 est équilibré globalement en dépenses et en recettes à hauteur de 13 386 857,13 €. Les **mouvements réels** s'élèvent à 11 054 972,64 € en dépenses et à 10 386 643,27 € en recettes. Les **mouvements d'ordre** s'élèvent à 1 941 501,43 € et comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 919 501,43 €, les amortissements pour 680 000 €, la neutralisation des amortissements pour 297 000 €, les travaux en régie pour 30 000,00 € et les opérations patrimoniales pour 15 000,00 €.

Les restes à réaliser sont intégrés comme chaque année en section d'investissement et permettent la poursuite des travaux lors du 1^{er} trimestre de l'année en cours, avant le vote du budget. Ils s'élèvent cette année à 661 822,21 € en dépenses.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses réelles de fonctionnement (pages 15 à 17)

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Le niveau en euros par habitant de ces dépenses s'établit à **748 €**. Pour les communes de la même strate, la moyenne en 2017 était de 1 116 € par habitant.

Evolution des prévisions des dépenses réelles de fonctionnement				
		BP 2018+DM	BP 2019	Evolution
011	Charges à caractère général	2 119 700 €	2 112 739 €	-0,33%
012	Charges de personnel	4 180 000 €	4 327 000 €	3,52%
65	Autres charges de gestion coura	1 016 250 €	1 008 500 €	-0,76%
	<i>dont subventions aux associations</i>	338 500 €	338 500 €	0,00%
	<i>dont Subvention au CCAS</i>	247 850 €	290 000 €	17,01%
	<i>Autres dépenses</i>	429 900 €	380 000 €	-11,61%
66	Charges financières	165 000 €	150 000 €	-9,09%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,00%
014	Atténuation produits (Loi SRU, fpic)	90 000 €	90 000 €	0,00%
022	Dépenses imprévues	25 664 €	- €	-100,00%
	Total dépenses réelles	7 606 614 €	7 698 239 €	1,20%

a) Les « charges à caractère général » (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et de petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...).

Elles s'élèvent pour l'année 2019 à 2 112 739 € et sont en baisse de 0,33 % par rapport au budget 2018. Elles représentent 27,44 % du budget de fonctionnement.

Les principaux postes :

▫ **Les « achats non stockés » (comptes 60)**, ces comptes regroupent les matières premières (eau, électricité, chauffage,...) ainsi que les fournitures d'entretien et de petits équipements des services. Ces crédits s'élèvent à **766 494 € (+3,07%)**.

▫ « **Les services extérieurs** » (**comptes 61**), ces comptes regroupent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais d'études et de recherche. Ces dépenses s'élèvent à **943 765 €** (- 0,36 %).

▫ **Les « autres services extérieurs » (comptes 62)**, regroupent les honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, nettoyage, déplacements, missions, réceptions et frais postaux. Ces dépenses s'élèvent à **384 480 €** (- 4,56 %).

▫ **Les « impôts, taxes et versements assimilés » (compte 63)**. Ces comptes comprennent, outre les impôts, les cotisations à caractère obligatoire et s'élèvent à 18 000 €.

b) Les « charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)

Elles s'élèvent pour l'année 2019 à **4 327 000 €**. Elles sont en hausse de 3,52 % par rapport au B.P. 2018 et représentent 56,21 % du budget de fonctionnement. Cette augmentation s'explique par :

- Le reclassement indiciaire imposé par l'état au 1^{er} janvier 2019
- L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2019
- La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes
- Le recrutement d'un policier municipal

c) Les atténuations de produits (014)

Ils s'élèvent à 90 000 € et comprennent notamment le prélèvement au titre de la loi SRU pour 30 000 € et le Fonds de péréquation des ressources communales pour 56 500 €.

d) Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65)

Elles se composent des contingents et participations obligatoires et des subventions versées. Elles sont en baisse par rapport au B.P. 2019 (- 0,76 %) et s'élèvent à 1 008 500 €.

Les subventions versées aux associations, compte 6574, restent au même niveau qu'en 2018 et s'élèvent à 338 500 €. La subvention versée au CCAS s'élève à 290 000 €.

Le remboursement au Conseil départemental des repas de la cantine des élémentaires est estimé à 180 000 € (compte 65733).

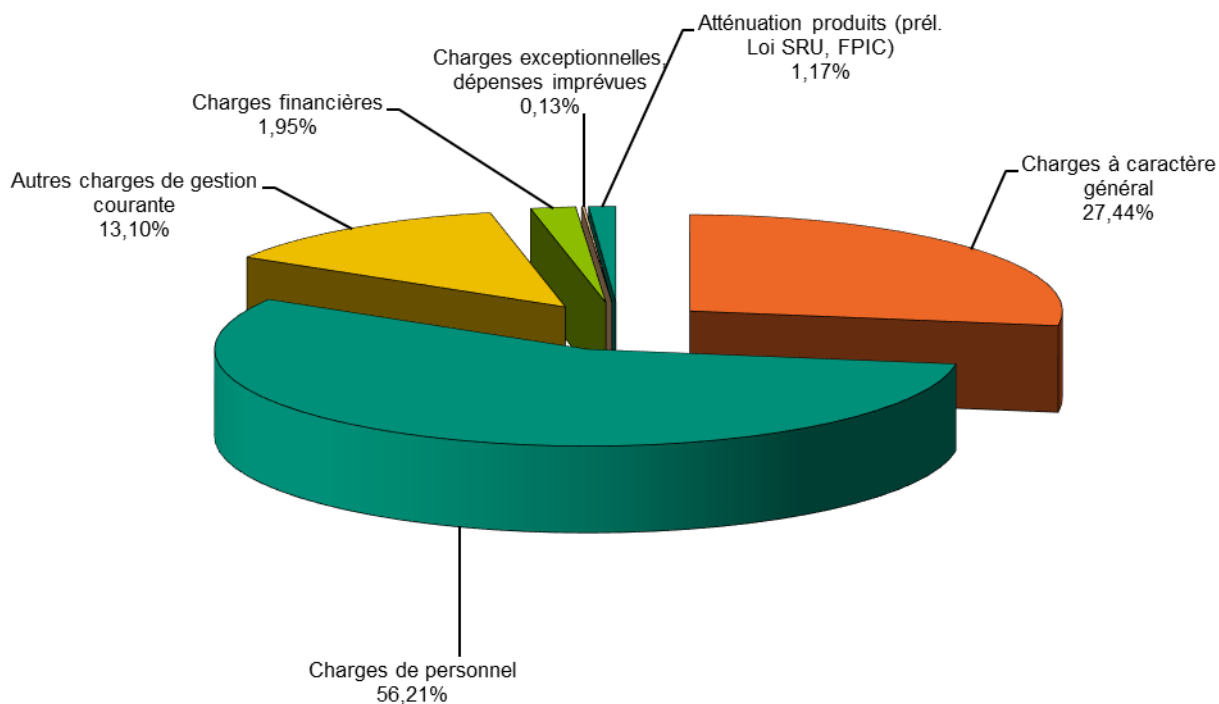
e) Les « charges financières » (chapitre 66)

Elles sont estimées à **150 000 €** et prennent en compte l'ensemble des emprunts réalisés, les ICNE. Elles sont en baisse de 9,09 %.

f) Les « charges exceptionnelles » (chapitre 67)

Ces comptes regroupent les dépenses qui sont par nature difficilement prévisibles et revêtent un caractère exceptionnel. Elles représentent 0,13% des dépenses réelles de fonctionnement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019



2) Les recettes réelles de fonctionnement (pages 18 à 19)

Elles sont en augmentation de 3,27 %, en moyenne, par rapport aux recettes inscrites au B.P. 2018. Le niveau en euros par habitant de ces recettes s'établit à **769,20 €**. Pour les communes de la même strate la moyenne en 2017 est de 1296 € par habitant.

Les recettes se composent pour 71,79 % d'impôts et taxes et pour 15,46 % de dotations et participations. Les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits des services, domaine et ventes diverses. Les recettes réelles prévues pour 2018 s'élèvent à **7 912 028 €**.

Evolution des prévisions des recettes réelles de fonctionnement				
		BP 2018+DM	BP 2019	Evolution
70	Produits des services, du domaine	764 107 €	843 239 €	10,36%
013	Atténuation de charges	93 638 €	75 000 €	-19,90%
73	Impôts et taxes	5 465 693 €	5 679 913 €	3,92%
	<i>dont fiscalité communale</i>	4 184 000 €	4 320 785 €	3,27%
	<i>dont reversement CA Metz Metropole</i>	806 693 €	834 128 €	3,40%
	<i>Autres</i>	475 000 €	525 000 €	10,53%
74	Dotations et participations	1 245 700 €	1 223 226 €	-1,80%
	<i>dont DGF</i>	815 000 €	800 000 €	-1,84%
	<i>dont allocations compensatrices exo fiscal</i>	127 600 €	155 626 €	21,96%
	<i>Autres</i>	303 100 €	267 600 €	-11,71%
75	Revenus des immeubles	11 000 €	5 500 €	-50,00%
76-77	Produits exceptionnels, produits fina	81 500 €	85 150 €	4,48%
	Total recettes réelles	7 661 638 €	7 912 028 €	3,27%

a) Les « produits des services du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)

Ces comptes, qui s'élèvent à **843 239 €** progressent de 10,36 % par rapport au B.P. 2018. Elles représentent 10,72 % du budget de fonctionnement.

b) Les « atténuations de charges » (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurances sur les risques statutaires du personnel ainsi que de la participation financière de la commune d'Augny relative à la mise à disposition d'un policier municipal. Elles sont estimées à **75 000 €** pour l'année 2019.

c) Les « impôts et taxes » (chapitre 73)

Ce chapitre comprend le produit des impôts ménages, la part contributive des entreprises reversée par Metz Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il s'élève à **5 679 913 €**.

Le produit des impositions directes, notifié pour 2019, s'élève à **4 320 785 €** (+3,27 % par rapport au BP 2018 ; + 1,68 % par rapport au CA 2018).

L'**attribution de compensation**, qui est versée par Metz Métropole pour compenser le transfert de la contribution des entreprises s'élèvent à 488 060 € en 2019.

Le montant budgété au titre de la **dotation de solidarité communautaire** est estimé à 346 068 €.

Le total de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire en provenance de Metz Métropole est de **834 128 €**.

Les autres taxes sont estimées à 525 000 € (taxe additionnelles, TCCFE, TLPE).

d) Les « dotations et participations reçues (chapitre 74)

Elles sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat et les compensations de l'Etat.

La Dotation globale de fonctionnement est estimée à **800 000 €** (800 835 € en 2018)

Les compensations de l'Etat sont estimées pour le même montant que celles perçues en 2018.

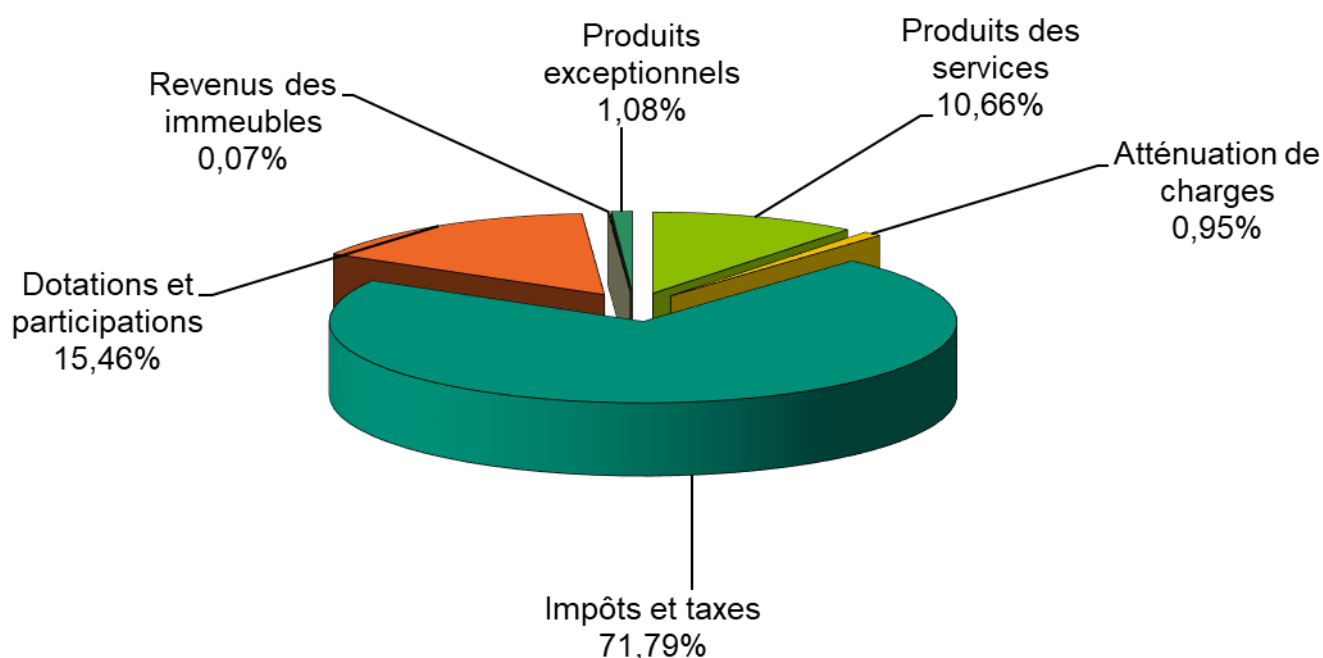
e) Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75)

Ils sont estimés à 5 500 € cette année.

f) Les « produits exceptionnels » (chapitre 77)

Ces comptes regroupent des recettes ayant un caractère exceptionnel. Ils sont évalués à 85 000 € cette année, en raison des remboursements attendus par notre assurance concernant le sinistre au CSC La Louvière.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2019



1) LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

4 089 116,70 € sont inscrits en dépenses d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

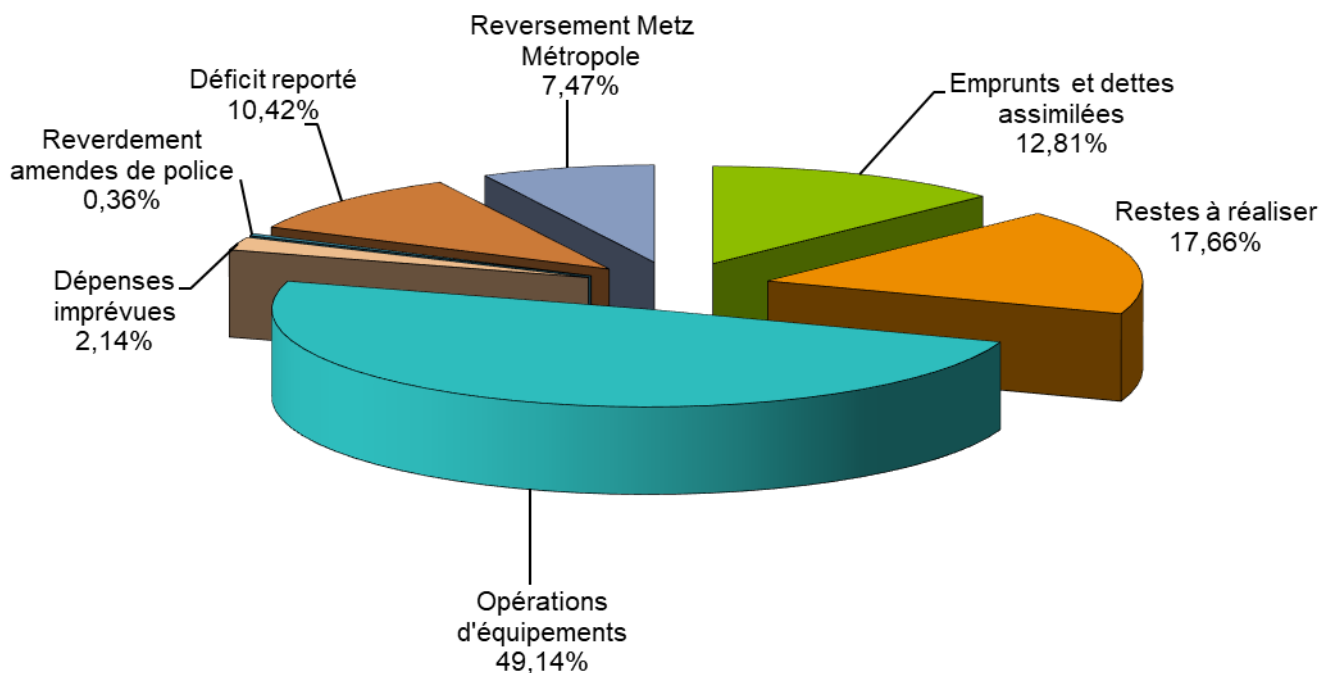
- **661 822,21 €** de **restes à réaliser** sont repris en dépenses de la section d'investissement du budget et concernent la poursuite d'opérations déjà engagées dont les plus importantes :
 - Réhabilitation CSC La Louvière : 537 690,82 €
 - Réhabilitation bâtiment des associations : 40 000 €
 - Acquisition véhicule services techniques : 24 464,69 €
 - Mise en place vidéosurveillance : 24 153,60 €
 - Acquisition désherbeur mécanique : 12 201,42 €
 - Etude réhabilitation locaux scolaires : 11 790,00 €

- **1 841 340 €** de dépenses nouvelles d'équipement dont les plus importantes :
 - La réhabilitation du CSC La Louvière : 730 000 €
 - Travaux et équipements de voirie : 400 000 € (enfouissement rue du haut du four : 163000 €, acquisition balayeuse : 120 000 €,...)
 - Acquisition et mise en sécurité bâtiment HB 75-77 : 200 000 €
 - Acquisitions et travaux dans les écoles : 140 000 €
 - Eclairage public : 96 000 €
 - Matériel et aménagements espaces verts : 83 000 €
 - Travaux bâtiments communaux : 82 000 €
 - Poursuites du plan informatique : 44 000 €

A noter également :

- **480 000 €** de remboursement en capital de la dette
- **279 975 €** de reversement à Metz Métropole
- **13 330 €** de remboursement à Metz Métropole des amendes de police 2018
- **80 266,43 €** de dépenses imprévues
- **342 000 €** de dépenses d'ordres
- **390 383,06 €** de déficit reporté 2018

Dépenses d'investissements prévues en 2019



2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

4 089 116,70 sont inscrits en recettes d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

- 1 052 205,27 € d'affectation du résultat
- 350 000 € de dotations et recettes diverses
- 521 410 € de subventions
- 550 000 € d'emprunt
- 1 000 € de caution
- 1 614 501,43 € d'opérations d'ordre, dont 919 501,43 € de virement de la section de fonctionnement.

DEBATS :

M. LIOUVILLE : Bien. Je dirais en regardant le budget, en le comparant à celui de l'année dernière que c'est quasiment un budget de reconduction. En effet, avec quelques légères variations, les sommes sont quasiment identiques à l'an passé. C'est plus un budget d'attente en prévision de l'échéance de renouvellement l'année prochaine. Cependant, je note que, d'ailleurs quand je dis pas grand-chose de nouveau, parce que beaucoup de choses ont été dites dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, donc effectivement il y a quelques variations, mais je reviendrai sur quelques demandes de renseignements. Je reste quand même sur un regret, qui peut encore être réparé dans les prochains mois. J'avais souligné lors du DOB et que l'on retrouve d'ailleurs et puis vous en avez parlé, une augmentation significative du budget alloué au CCAS, vous avez indiqué que cela correspondait peu ou prou à une de mes propositions sur l'aide aux demandeurs d'emplois. A priori, c'est plutôt bien parti, donc je m'en réjouis, et je note même, d'après vos annonces de début de séance, une amélioration du service au public. C'est un peu ce qui me fait, je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur les taux, mais effectivement les augmenter, je pense, une erreur dans le cadre du contexte. Les maintenir et en améliorant le service public, cela permet aussi de montrer où vont effectivement les impôts. Je pense

que c'est effectivement important. Mais le regret que j'ai, c'est que le conseil municipal, je le redis, puisse débattre de la politique sociale sur Marly. Car c'est de sa compétence, même si c'est le CCAS qui le met en œuvre, mais de la compétence de donner les grandes orientations. Et je crois que c'est effectivement important qu'on est ce débat et hormis cette augmentation du CCAS, je ne vois pas dans le budget d'autres lignes. Donc c'est quelque chose que j'aimerais bien que l'on puisse faire. L'investissement, j'ai dit, est donc conforme à tout ce qui a été annoncé. Quelques précisions concernant l'investissement page 44. J'ai supposé que c'était l'équipement de nos ateliers sur Frescaty, je pense ? Page 44.

M. HORY : si vous parlez de l'achat du bâtiment sur Frescaty en investissement, c'est effectivement pour un futur déménagement de nos services techniques sur le plateau de Frescaty.

M. LIOUVILLE : D'accord, parce que comme ce n'était pas nommément précisé, et puis je crois que vous avez donné une réponse concernant la nature du matériel acheté page 47, je crois que c'est principalement la balayeuse, qui prend effectivement...

M. HORY : C'est ce qui coûte le plus cher, oui je vous confirme.

M. LIOUVILLE : Donc, effectivement, c'est un budget encore une fois d'attente, de reconduction, avec quelques améliorations. Je note cependant un indicateur, mais je pense que vous l'avez remarqué, l'indicateur c'est que les charges de personnel au chapitre 012 correspondent peu ou prou au produit des taxes foncières et d'habitation. Donc c'est intéressant à surveiller comme indicateur, parce que dans le cadre de la future réforme ou de la réforme en cours sur la suppression de la taxe d'habitation, ça permet de voir si on sera compensé, je pense que c'est à surveiller. Je pense que c'est intéressant. Voilà. Sinon, je n'ai pas grand-chose d'autre à dire sur ce budget, mais n'ayant pas été auditionné pour en faire partie, je m'abstiendrai sur ce budget.

M. NOWICKI : Je ferai la même remarque que M. LIOUVILLE. On voit que les élections approchent. Depuis 2008, nous n'avons pas eu de commission de finances. Et là, bizarrement, en un mois, nous avons deux commissions finances. Alors pour le public, une première commission finances qui a duré 3, 4 minutes. On nous a expliqué qu'on a sollicité des banques pour avoir des taux, mais on a eu que 3, 4 réponses, ce qui peut se comprendre. Alors pourquoi faire une commission finances ?! Par contre, on en a eu une deuxième tout à l'heure. A 17h45. Malheureusement il fallait faire vite. Le temps était compté. Tout le monde a entendu l'adjointe aux finances nous annoncer une litanie de chiffres. Vous pensez bien qu'un élu a besoin d'informations, de renseignements, de compléments. Alors on nous a dit : bon, on verra ça après. On aura un mail. On n'a pas su nous répondre. Il y a un manque de précisions. Alors ce manque d'informations nous laisse interrogatif ! Comme je disais précédemment, les taxes augmentent fortement. Les dotations baissent de peu. Il y a un delta de 190 000 euros. Ce qui nous intéresse, à quoi va servir cet argent ? Mais, je le demande aujourd'hui, effectivement, vous allez dire que je répète les choses. Ça fait des années qu'on vous demande des comptes. Qu'on vous demande des explications. Que vous refusez. Et quand on met le point sur un problème, et bin, là, on est censuré. On est censuré que ce soit dans la newsletter, que ce soit dans l'Echo de Marly, alors ce qu'on vous demande, on vous laisse une seconde chance Monsieur le Maire, on reporte ce point, on fait une commission finances, vous donnez les explications, et on décide sur ce budget. Mais dans ces conditions-là, on ne pourra pas se prononcer, on ne pourra pas voter ce budget.

M. SURGA : Oui, Monsieur le Maire. Il n'y a pas eu déjà de réel Débat d'Orientation la fois dernière, au dernier conseil. Il y a même eu une interdiction de reprendre la parole. Alors que dans le règlement, il est permis de le faire. Donc où est la démocratie à Marly ? Ce fonctionnement autocratique que vous voulez perdurer. Vous réclamez un débat public la fois dernière, bin, commencez par débattre en conseil si vous voulez bien. Alors vous nous montrez aussi des chiffres que vous avez bien envie de nous montrer. En réalité, ce que vous montrez ici, il n'y a pas de baisse de dépenses de fonctionnement. A Marly. De plus, si vous regardez bien votre ratio en page 4, c'est pas moi qui les donne, c'est pas vous qui les avez donnés non plus parce que ça vous arrange pas. Il y a un ratio qui augmente par rapport aux recettes, et ça c'est quand même un peu inquiétant parce qu'il a même franchi la barre de 100%, puisqu'on est à 103,36, alors que la moyenne nationale du même segment est à 93. Ça fait quand même un écart de 10 points. C'est comme si un ménage dépensait plus qu'il n'a. Pourtant la masse des impôts et vous le dites vous-même, impôts mais aussi les taxes, c'est-à-dire les recettes de fonctionnement augmentent. En 2018, je prends les taxes foncières pour que ce soit simple pour tout le monde, taxes foncières et taxes d'habitation, et j'y ajoute aussi la taxe à l'électricité, parce que vous l'avez inventée en premier lieu, ici, avant de le faire généraliser par la Métropole. C'est bien vous qui l'avez fait voter d'ailleurs à la Métropole. Il est clair que vous êtes le responsable, c'est évident. Donc une augmentation importante qui a eu lieu puisque si je prends que ces deux postes-là,

et bien ça représente 4,3% d'augmentation. Vous dites déjà que ça fait un peu plus de 3%. Mais si vous prenez réellement ces postes-là, ce qui intéresse bien sûr la plupart des Marliens, c'est plus de 4%, c'est bien plus que l'inflation, vous le reconnaîtrez. Et d'ailleurs, tout à l'heure je veux dire donc voulu contredire Christian NOWICKI sur l'augmentation et vous avez un autre ratio toujours page 4 qui est forcément, j'allais dire donc, souverain, puisque c'est des statistiques qui nous sont données par le National. Le ratio impôts sur la population quand vous défendez qu'il faut le faire par rapport à la population, c'est bel et bien un ratio sur la population, bin il augmente. Contrairement à ce que vous dites. Et il augmente, il passe de 405 à 420. Bin c'est un ratio qui augmente. Et la population elle n'a pas augmenté de 3,7% que je sache. Donc ce qui fait que l'impôt moyen sur la population, contrairement à ce que vous dites, augmente et c'est pas le seul fait de la population. Et ni le seul fait des 2,2 points de l'Etat. Donc, euh... ensuite à contrario, le ratio des équipements sur la population stagne. Alors que dans d'autres, la moyenne nationale augmente. Donc c'est bien dommage parce que Marly a besoin d'investissements. Vous le savez bien. Vous le faites qu'en partie, c'est le cas notamment avec La Louvière, mais c'est pas le seul objet je suppose de besoin donc à Marly. Vous savez très bien qu'il y a des besoins au niveau des associations et vous savez aussi que ces structures sont utiles. Vous allez dire que vous faites quelque chose, mais je pense que vous pourriez faire mieux. Donc en résumé, donc les dépenses à caractère générale, elles aussi, et le personnel, puisque vous l'avez sous les yeux, augmentent également contrairement aux chiffres que vous montrez. Parce que quand vous nous montrez ces chiffres-là, ils ont déjà changé par rapport à ce qu'on nous a fait voter l'an dernier. Parce qu'on n'était pas à 2 000 119, 2 000 120, nous a fait voter 2 000 065.

M. HORY : Si vous parlez des charges de personnel, ce n'est pas 2 000 119, je vous invite à regarder la ligne en dessous, c'est 4 180 000.

M. SURGA : Je vous parlais de charges à caractère général. Soyez attentif. Donc, soyez attentif. Donc ces charges en question, c'est-à-dire la première ligne, plus la deuxième ligne, elles augmentent bel et bien. Et contrairement à ce que vous dites, autant la deuxième ligne n'a pas changé entre le vote qu'on a fait l'an dernier, et ça effectivement donc 3,52. Par contre la première ligne nous a fait voter entre temps les augmentations. Ce qui fait en apparence, vous avez moins 0,33, ce qui n'est pas forcément ce que vous nous avez fait voter initialement. Alors ne cachez pas toutes ces informations intermédiaires si vous le voulez bien. Donc j'en appelle, je veux dire donc à votre explication, parce qu'on a eu tout à l'heure effectivement donc une commission expresse juste avant un conseil sans recul potentiel etc avec des dates qui sont fixées par vous-même bien entendu sans qu'on soit informé à l'avance pour ce genre de commission. Il est clair qu'on a guère le temps de pouvoir faire l'investigation. Donc là aussi ce fonctionnement autocratique il est clair qu'il faut un peu que ça cesse et que vous apportiez des explications claires. Comment expliquez-vous les réelles augmentations que effectivement donc que vous avez ici et pas seulement ces augmentations-là, mais il est clair aussi que les informations données ici sont aussi partielles pour expliquer la totalité des charges.

M. HORY : C'est toujours intéressant de vous entendre toutes et tous. Avant de clore cette phase budget, je voudrais répondre aux trois intervenants. J'ai bien noté, et on le sait Monsieur LIOUVILLE, puisque nous nous croisons dans d'autres collectivités locales, désormais le Débat d'Orientation Budgétaire dans collectivité locale, c'est vraiment un pré-budget et ce que nous avons vu il y a maintenant de cela un mois, c'est quasiment ce qui vous a été montré lors du DOB. Il est effectivement difficile pour les uns et les autres d'innover, parce que déjà beaucoup a été dit lors de la séance précédente, j'invite les Marliens à écouter sur le site internet les comptes rendus des conseils municipaux. C'est intéressant. On verra ainsi où est l'outrance et qui pourrait être l'autocrate à l'avenir. Oui, nous notons effectivement que vous allez vous abstenir, mais pour ma part, je prends votre abstention comme une attitude positive, parce qu'on peut toujours faire mieux, on prend en compte votre demande de débattre sur la politique sociale, c'est peut-être un point d'amélioration de l'équipe municipale. Mais vous avez déjà vu, et vous l'avez souligné, qu'à la fois les services au CCAS augmentent, et également les services au public augmentent. Vous l'avez dit. Nous nous améliorons. En ce qui concerne Monsieur NOWICKI, contrairement à Monsieur LIOUVILLE qui, lui, a bien compris le budget, je pense que vous ne l'avez pas bien appréhendé. Les approximations, les affirmations fallacieuses cela suffit. La démonstration, c'est autre chose. Je vous rappelle déjà, il y a peine quelques minutes, quand vous ne saviez même pas quelle était l'augmentation des bases de l'Etat, parce que 1,2 pour le coup, c'était l'année précédente. Il est difficile de vous suivre dès lors que vous avez des affirmations tronquées ou partielles. Enfin, avec votre collègue, Monsieur SURGA, vous êtes en train de faire croire que vous n'avez pas d'informations, que vous êtes mal ou peu informés, mais en même temps, nous sommes dans un état de droit. Si vraiment vous estimez qu'il y a quelque chose qui ne va pas à Marly, il y a la justice ou les services de la Préfecture. Je vous invite à aller dénoncer un abus de droit, ou quelque chose de cet ordre. Allez-y. Je crois que ce serait intéressant de pouvoir le faire parce que si toutefois on vous suit, c'est ce qu'il faudrait faire. Alors, il faut être précis aussi Monsieur SURGA quand vous citez la page 4 que j'avais moi aussi sorti. Vous savez la fameuse page 4 où vous donnez des ratios du budget. Je l'ai regardée aussi. Effectivement il y a une augmentation par exemple du

produit des impôts. J'ai regardé 2016 à 2018, donc sur 2 ans, c'est un peu moins de 10 euros par habitant. Cela passe de 408 à 417,20 euros et non pas 420 euros comme vous avez dit. Je sais que vous avez sûrement arrondi, mais je le précise. Mais vous avez omis, de dire que la moyenne nationale de la strate, parce que c'est bien de dire que cela a augmenté, cela augmente partout, mais comment on se positionne sur les villes de plus de 10.000 habitants ?! Quand même. N'est-ce-pas ?! Parce qu'avec nos 417 euros d'impôts moyens par Marlien, la moyenne de la strate est à 551 euros. En 2016, elle était à 532. Juste pour vous dire, avec les chiffres, vous avez l'habitude d'essayer de faire croire beaucoup de choses. Il faut quand même remettre les points sur les « i ». Pour remettre les points sur les « i » et pour être simple, j'indique aux élus ici présents et les personnes dans l'assistance, ne partez pas tout de suite, le document que je vais projeter vous sera remis et bien sûr sera dans toutes les boîtes aux lettres dès la semaine prochaine. Il s'agit du document budgétaire faisant le point sur les finances de la ville. D'abord, une confirmation. Il n'y a pas de hausse des impôts et des taxes communales à Marly en 2019. Ensuite, juste pour information, en 2008, la première fois que j'ai été élu Maire, la taxe d'habitation était de 13,79. Aujourd'hui, c'est 13,64. Et oui. On a un taux qui est moins fort que celui d'il y a 10 ans. Pareil pour la taxe foncière, pareil pour la taxe foncière non bâtie. En 2014, les frais financiers étaient de 259 000 euros. Nous sommes maintenant à 158 000 euros de remboursement de dettes. Nous nous désendettions. Pour le coup, je reviens à 2008, quand je suis arrivé comme Maire, la dette totale était de 7,5 millions. Nous sommes au 31 décembre 2018 à 3,8 millions. Et pour autant, nous avons investi. Alors je ne vais pas refaire tous les investissements depuis 2008. Mais depuis 2014, nous les avons additionnés et c'est dans le document, cela représente plus de 10 millions d'euros d'investis par la Ville de Marly au profit des Marliens. Le budget 2019 compris. Et également parce que c'est ça qui est important, puisque vous avez noté où nous reportons nos efforts, bien sûr sur les bâtiments, le centre socioculturel La Louvière, les écoles, mais également la sécurité avec encore de la vidéosurveillance, avec un policier supplémentaire et bien sûr l'amélioration des services aux Marliens. On l'a déjà évoqué, je n'entre pas dans les détails. Parce que le Maire que je suis, est le premier défenseur de Marly. Comme vous le savez, on l'a dit tout à l'heure, la priorité, c'est Marly ! Et les 800 000 euros que le Conseil Régional va mettre dans le lycée de Frescaty pour l'augmentation de ses possibilités d'études, c'est quelque part le travail des conseillers régionaux, de tous les conseillers régionaux Monsieur LIOUVILLE. Le fait que Metz Métropole va investir en voirie, cela ne se voit pas, ce n'est plus à la ville de faire les voiries, c'est près de 400 000 euros qui vont être investis dans Marly, par Metz Métropole, ils sont à rajouter sur les investissements que nous faisons. Oui, nous n'avons pas à rougir de notre gestion saluée par beaucoup, et également de nos actions par ailleurs. Je vais laisser avant le vote, le mot de la fin, à un petit article qui date de début janvier 2019 qui soulignait la perte d'habitants sur Metz et la hausse d'habitants sur Marly. « Marly qui est une ville périphérie où la population augmente particulièrement forte, au même titre d'ailleurs que St Julien. C'est une ville qui est à fiscalité constante et peu importante. La ville qui est gérée par Thierry HORY est à la fois sûre et dynamique, et a su attirer les habitants. C'est ça le moteur. C'est ça l'indicateur. A partir du moment où vous êtes une ville qui attire des citoyens, c'est que forcément, on s'y sent bien. L'ensemble des habitants qui la compose, fait en sorte que nous puissions vivre bien à Marly ». Chacun a eu l'occasion de donner son opinion. Je propose de passer aux voix. Monsieur NOWICKI, vous souhaitez à nouveau intervenir.

M. NOWICKI : Déjà, il aurait été intéressant de passer aussi l'article du dernier conseil municipal en intégralité au tableau. Mais bon, je ne pense qu'il est gênant pour vous. Et je vais revenir sur la page 4. Vous avez parlé de la page 4 comme M. SURGA. Sur ces chiffres, vous êtes revenu en 2008. J'ai repris ces chiffres de 2008, de 2007 en fin de compte, avant que vous soyez élu Maire. Et puis aujourd'hui, quand on regarde les dépenses réelles de fonctionnement de la strate, ça a augmenté de 8%. A Marly, plus 22%. Et oui, c'est gênant ! Produits des impositions, on parle de l'imposition. La strate, dans la strate, la moyenne nationale, on augmente de 29% et à Marly de 40%. Je ne vais pas être long, mais je pourrais continuer. Voilà les chiffres. Donc les chiffres ne sont pas si bons. Il faut admettre. Et ce que nous, nous souhaitons, c'est avoir tout simplement des explications. Pourquoi le fonctionnement coûte si cher à Marly ? Pourquoi il augmente autant ? Et pourquoi la fiscalité augmente. On sait pourquoi la fiscalité augmente, c'est pour financer le fonctionnement. Et ce qu'on recherche nous ? Des pistes d'économie tout simplement ! Et c'est pour ça qu'on souhaite ...

M. HORY : Et donc vous avez proposé quoi cher Monsieur NOWICKI ? Des hausses de dépenses et des baisses de recettes ! Et vous taillez dans quoi ?

M. NOWICKI : Je proposais des baisses de dépenses. Comme vous l'avez proposé, il y a quelques années, de diminuer le train de vie de la commune.

M. HORY : Concrètement, vous taillez dans quel budget ?

M. NOWICKI : Et bien écoutez, donnez-nous des explications, laissez nous nous exprimer...

M. HORY : Non ! Non, non, cher Monsieur, vous devez être responsable et vous allez peut-être vous présenter, vous allez expliquer où vous allez faire des économies.

M. NOWICKI : Par exemple, je vois un chiffre. Alors j'en parle aujourd'hui, mais j'aurais pu en parler l'année dernière. J'ai pas eu l'occasion, frais de télécommunication, 84 300 euros ! Est-ce que vous pouvez nous donner des explications sur ce poste-là.

M. HORY : Oui, on peut interdire les collaborateurs d'arrêter de téléphoner et d'utiliser l'internet. Nous prenons en charge les 34 bâtiments, les écoles, etc... c'est nous qui payons les abonnements des locaux communaux. Mais j'ai bien noté. On pourrait effectivement trouver des pistes d'économie. On va peut-être enlever des téléphones dans des bureaux, si c'est cela que vous proposez. J'ai bien noté.

M. NOWICKI : Non, ce n'est pas ce que je propose. Je propose de savoir pourquoi cette année, on passe de 84 300 euros à 40 326 euros ? Vous interdisez le téléphone alors !?!

M. HORY : Oui, nous venons de passer en IP, ce qui va représenter quelques économies dans l'avenir. Nous ne sommes plus dans l'analogique. Par contre, cela représente des augmentations d'investissements, mais en matière de fonctionnement nous avons des coûts moindres.

M. NOWICKI : 40 000 euros ! Vous vous rendez compte ?!

M. HORY : Donc, j'espère que vous louez la gestion municipale !

M. NOWICKI : C'est énorme !

M. HORY : C'est très bien.

M. NOWICKI : Peut-être qu'il y a d'autres postes aussi à diminuer ! Je ne vais même pas dans le détail. On en parle ou on n'en parle pas ?

M. HORY : Monsieur NOWICKI, on a bien entendu. Vous aurez l'occasion de le faire savoir aux Marliens. Chacun aura loisir de vous croire ou non. Je vous propose de passer aux voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 23 voix pour, 5 contre (Mme EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER, BLANCMUNIER), 1 abstention (M. LIOUVILLE), **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à 9 297 740,43 € et pour la section d'investissement à 4 089 116,70 €.

1.4 - Réhabilitation CSC La Louvière – modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Par délibération du 5 juillet 2017, le conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la réhabilitation du CSC La Louvière d'un montant de 2 080 000 €.

Or, le montant total TTC des études et travaux prévu pour la réhabilitation du CSC La Louvière a été réévalué à 2 280 000 €.

Les crédits de paiement seront modifiés de la façon suivante :

- Année 2017 : 750 000 €
- Année 2018 : 800 000 €
- Année 2019 : 730 000 €

Les dépenses seront équilibrées de la façon suivante :

- DETR 2018 (notifiée) : 234 753 €
- Subvention CAF (notifiée) : 200 000 €
- Subvention Région (notifiée) : 85 000 €
- Subvention Metz Métropole (notifiée) : 82 083 €
- DETR 2019 (attendue) : 159 000 €
- FCTVA : 374 000 €
- Emprunt : 550 000 €
- Autofinancement de la commune : 595 164 €

DEBATS :

Mme EVRARD : Juste une demande d'explication, c'est-à-dire ces 200 000 euros de plus, est-ce que vous pouvez nous préciser ce qui s'est passé ?

M. MAESTRI : Nous avons eu des incidents. Vous n'ignorez pas que le centre La Louvière a brûlé. Le coût de ces réparations est impacté dans cette somme. Rien que pour l'incendie, nous sommes à un peu plus de 100 000 euros. Ensuite tout au début des travaux, lorsqu'il y a eu un violent orage, du vent et de la pluie, le parquet de la grande salle a pris l'eau. Il a tuilé à certains endroits. Cela représente environ 15 000 euros de réparation. Cela est pris en charge par les assurances. La ville avance les sommes et les assurances les rembourseront.

Mme EVRARD : Cela veut dire que, par exemple, l'année 2019 pourrait tout à fait être diminuée par rapport aux prévisions actuelles, parce qu'elles intégreraient à ce moment-là le remboursement ?

M. MAESTRI : Oui

Mme EVRARD : OK, merci.

M.HORY : Je peux même compléter. Le plan de financement peut encore évoluer positivement, nous l'espérons, si toutefois nous pouvons élargir encore à la DETR, même si c'est pour un montant moindre que nous avons obtenu l'année dernière.

Mme EVRARD : Ces 85 000 restants ?

M. MAESTRI : Il y a le parquet pour une partie et nous avons été amenés à créer une nouvelle salle de danse et de gymnastique dans l'aile située entre la bibliothèque et la grande salle. Parce que nous avons deux salles qui se situaient dans l'aile verte. Compte tenu que c'est à présent une aile destinée aux enfants pour le périscolaire et pour la cantine, la PMI qui est passée, nous a demandé de confiner, de sécuriser cette aile, de façon à ce qu'il est moins de brassage entre les adultes et les enfants. Nous avons donc décidé de créer une salle supplémentaire, de façon à ce que les associations bénéficient toujours suffisamment d'heures de répétition. C'est la différence pour le coût.

Mme EVRARD : OK, j'ai tout.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à :

FIXER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant de l'AP : 2 280 000 €
- CP 2017 : 750 000 €
- CP 2018 : 800 000 €
- CP 2019 : 730 000 €

DIT que les reports des crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

DIT que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- DETR 2018 (notifiée) : 234 753 €
- Subvention CAF (notifiée) : 200 000 €
- Subvention Région (notifiée) : 85 000 €
- Subvention Metz Métropole (notifiée) : 82 083 €
- DETR 2019 (attendue) : 159 000 €
- FCTVA : 374 000 €
- Emprunt : 550 000 €
- Autofinancement de la commune : 595 164 €

1.5 - Attributions de compensation d'investissement : neutralisation des amortissements

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le Maire rappelle que par délibération du 14 juin 2018, le conseil municipal a fixé les durées d'amortissements des subventions d'équipement versées.

Le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 permet aux communes de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées, évitant ainsi de faire supporter à la section de fonctionnement l'amortissement obligatoire des subventions versées.

L'attribution de compensation d'investissement versée par la ville de Marly à Metz Métropole provient essentiellement du transfert de la compétence voirie, cette catégorie de bien n'étant pas soumise à l'amortissement.

Afin d'éviter que l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement ne pèse inutilement sur la section de fonctionnement du budget, il est proposé aux membres du conseil municipal d'utiliser le dispositif de neutralisation prévu par la loi et de modifier sa durée d'amortissement à un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à :

FIXER la durée d'amortissement du compte 2046 « attributions de compensation d'investissement », à 1 an,

APPLIQUER le dispositif de neutralisation des amortissements du compte 2046 « attributions de compensation d'investissement ».

1.6 - Subvention au CCAS pour l'année 2019

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au CCAS une subvention d'un montant de 290 000,00 euros correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de celui-ci. Elle sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Si des besoins supplémentaires se font sentir pour l'action sociale, la ville prendra en compte les demandes particulières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** au CCAS de Marly, une subvention pour l'année 2019 d'un montant total de 290 000,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.7 - Subvention au Centre socioculturel La Louvière pour l'année 2019

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Un acompte sur la subvention demandée par le centre socioculturel La Louvière d'un montant de 40 000 € a été versé en début d'année. Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant total de 140 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel du centre socioculturel La Louvière. Le solde de la subvention, soit 100 000 € sera versé au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association du Centre socioculturel La Louvière de Marly, une subvention pour l'année 2019 d'un montant total de 140 000€, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.8 - Subvention à l'Amicale du personnel pour l'année 2019

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'Amicale du personnel communal sollicite une subvention d'un montant de 32 000 € afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est à dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

Afin de permettre à l'Amicale du personnel de continuer ses actions sociales, de loisirs et de solidarité auprès de l'ensemble du personnel pour l'année 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'Amicale du personnel communal, une subvention d'un montant de 32 000€, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.9 - Subvention à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY 2019

Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de MARLY souhaite soutenir l'action de l'association Une Rose Un Espoir du Secteur de MARLY dont le but est de collecter des fonds en faveur de la Ligue Départementale contre le cancer.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 850,00 € à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY, une subvention pour l'année 2019 d'un montant de 850,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.10 - Subvention à l'association de jumelage pour l'année 2019

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 8 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de l'association de jumelage.

La subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association de jumelage, une subvention pour l'année 2019 d'un montant total de 8 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.11 - Admission en non-valeur

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Monsieur le Trésorier de Verny informe Monsieur le Maire, que malgré les actes de poursuites engagés, le recouvrement des créances ci-dessous ne peut être assuré :

TITRE	MONTANT	OBJET	POURSUITES
391/2014	47,70	Cantine	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
20/2015	121,50	Droit de place	Poursuites infructueuses
136/2015	200,00	TLPE	Liquidation judiciaire
591/2015	262,65	Cantine	Poursuites infructueuses
38/2016	690,80	TLPE	Liquidation judiciaire
86/16	2558,15	TLPE	Liquidation judiciaire
110/16	1866,2	TLPE	Liquidation judiciaire
146/16	4,00	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
308/16	214,40	Cantine	Poursuites infructueuses
364/16	150,72	Cantine	Poursuites infructueuses
645/16	438,00	TLPE	Poursuites infructueuses
671/16	2 586,50	TLPE	Liquidation judiciaire
523/17	44,10	Cantine	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
632/17	35,25	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
656/17	49,35	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites

665/17	38,80	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
677/17	606,80	TLPE	Liquidation judiciaire
678/17	43,65	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
686/17	51,00	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
689/17	47,70	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
692/17	2 586,50	TLPE	Liquidation judiciaire
743/17	52,90	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
746/17	163,88	TLPE	Liquidation judiciaire
752/17	35,00	TLPE	Solde dû inférieur au seuil des poursuites
TOTAL	12 896,55		

En l'absence de recouvrement à l'issue de la phase contentieuse, Monsieur le Trésorier demande au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces créances.

DEBATS :

M. LIOUVILLE : Oui, je vois une créance qui se répète à peu près de de 2 550 euros, 2580, c'est la même entreprise ?

M. HORY : Oui, elle a été en liquidation judiciaire. Nous avons épuisé tous les recours, cela fait longtemps qu'elle est en liquidation judiciaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à **ADMETTRE** en non-valeur les créances ci-dessus.

2 - AFFAIRES CULTURELLES

Subventions 2019

Rapporteur : M. PAULINE

La commission culturelle, réunie le 19 février 2019, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

Amis du Patrimoine	1 400,00
Arts Libres	1 150,00
Bonsai Club de Lorraine	600,00
CLCV	900,00
Chloé et Clyde	1 500,00
Club Philatélique de Marly	800,00
Club Olérons	2 500,00
La semaine de l'océan	2 000,00
Les Amis du Japon	2 500,00
Mad Soleil	450,00
Mad Moselle éditeur	5 000,00
Marlymages	35 000,00
Marly Théâtre	600,00
Marly Management Events	37 000,00

Orchestre d'Harmonie	3 250,00
Regard Image	2 400,00

DEBATS :

M. NOWICKI : Oui, je voulais intervenir sur ce point. On voit la somme qui est allouée aux associations, qu'elles soient culturelles ou sportives à Marly. J'ai mis en parallèle la subvention que vous donnez à Label LN, qui a été signée l'année dernière, j'en avais discuté lors du dernier conseil. Ces associations-là participent au développement de Marly. Ces associations-là sollicitent aussi la location du NEC, ont un tarif certes plus avantageux que le tarif normal, par contre paient une location. Et à l'inverse, on a Label LN qui vient gracieusement faire des spectacles. Là, pareil, c'est un sujet j'aimerais bien qu'on en discute en commission. Pourquoi favoriser une société privée en la subventionnant et en lui accordant, en lui offrant la salle et de l'autre côté, on a des associations marliennes qui sont là pour le développement, qui font des choses, souvent ce sont des personnes bénévoles et aucun but lucratif derrière, par contre, paient la salle.

M. HORY : Cela s'appelle la différence entre la notion d'attractivité d'une ville et on vient à Marly d'abord parce qu'il y a le NEC et pour sa programmation, et pas automatiquement au premier abord en tout cas, parce qu'il y a des productions associatives. Par contre, on reste à Marly pour les productions associatives, parce que justement elles fortifient le tissu d'animation de la ville. L'idée est d'avoir un équilibre, pouvoir attirer et renforcer notre attractivité par le NEC et notamment par la société dont vous avez cité le nom et qui a été désignée lors d'une délégation de service public et puis par les associations. J'ai bien noté que vous souhaiteriez faire autrement. Il faudra ensuite expliquer comment vous ferez pour faire en sorte que le NEC soit rempli, sans qu'il y ait de risques financiers pour la ville, ce qui est le cas actuellement.

M. NOWICKI : Je peux vous expliquer tout de suite hein !

M. HORY : Oui, vous le proposerez lors d'une commission culturelle. Cela sert à cela une commission, faire des propositions, autrement vous auriez pu le faire lors du budget. Je vous propose de passer aux voix ces subventions.

VU l'avis favorable de la commission culturelle du 19 février 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Messieurs LISSMANN et ROUX ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des votants, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2019, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2019.

3. - AFFAIRES JEUNESSE ET SPORTS

3.1 - Subventions 2019

Rapporteur : M. IGEL

La commission Jeunesse et Sports réunie le 5 mars 2019, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

AAPMA LE BROCHET	1 000 €
ACL ANIMATIONS CREATIONS LOISIRS	1 360 €
AFCSM GYM ENFANTS	3 500 €
AFCSM GYM RANDO	1 000 €
AFCSM JUDO MUSCULTION GYM ADULTES	6 300 €
ARCHERS MARLY POURNOY LA CHETIVE	2 200 € Pour mémoire 2 000 euros versés en janvier
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE LA GRANGE AUX ORMES	3 400 €

BADMINTON MARLY METZ	1 400 €
DANSE SPORTIVE CLUB	3 400 €
LES PETROLETTES	550 €
MARLY HANDBALL	4 400 €
MARLY PETANQUE CLUB	2 800 €
RANDO VAL DE SEILLE	n'existe plus
SLA	500 €
SPORTING CLUB	8 500 € Pour mémoire 7 000 euros versés en janvier
TENNIS CLUB	7 000 €
Section Running « La Marlienne »	1 700 €
VOLLEY LOISIR MARLY	180 €
MOKKI DU MOLGGY	200 €
ASAC	200 €
DANC'ART	200 €

Subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'association sportive Golf de la Grange Aux Ormes au titre de la manifestation du 20 au 23 juin 2019 intitulée « Open de la Mirabelle d'Or »

VU l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 5 mars 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2019, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

3.2 - Moselle Jeunesse 2019-2021 – Signature avec le Département de la Charte départementale : l'ingénierie départementale pour une politique jeunesse de territoires
Rapporteur : M. PAULINE

Depuis 2016, le Département s'est engagé à construire une action plus efficace en faveur des jeunes en s'appuyant sur les compétences qu'il exerce dans les domaines de l'action sociale, l'éducation, le sport, la culture... Ce projet *Moselle Jeunesse* connaît un essor par la participation active des jeunes. Son développement associe nécessairement les territoires, les communautés de communes, les communes et mobilise les différentes ressources qui les composent.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que par courrier du 1er mars 2019, le Département de la Moselle a proposé la signature d'une Charte départementale qui précise les engagements réciproques et le cadre méthodologique et ce, pour une durée de trois ans.

La Charte départementale a été présentée aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte départementale à intervenir avec le Département de la Moselle.

4 - AFFAIRES DE PERSONNEL

4.1 - Créations de postes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs, afin de titulariser les agents en contrat à durée déterminée sur des postes permanents.

FILIERES	POSTE(S) A SUPPRIMER		POSTE(S) A CREER		Date d'effet
	Nb	Grades	Nb	Grades	
TECHNIQUES	1	Adjoint technique CDD 12h00/semaine	1	Adjoint technique 12h00/semaine	01/04/2019
	2	Adjoint technique CDD 5h30/semaine	1	Adjoint technique 5h30/semaine	01/04/2019
	1	Adjoint technique CDD 14h00/semaine	1	Adjoint technique 14/semaine	01/04/2019
ANIMATION	4	Adjoint d'animation CDD 8h00/semaine	4	Adjoint d'animation 8h00/semaine	01/04/2019

M. HORY : ce sont des agents qui travaillent pour la ville depuis bien plus que 10 ans. Dans les entreprises, il n'est pas autorisé de reconduire de manière éternelle des CDD. Par contre, cela est autorisé en collectivité et dans le cadre de la politique sociale chère à Monsieur Liouville, le fait de pérenniser ces emplois, parce qu'on constate que ces agents sont en mairie depuis plus de 101 ans voire 20 ans. D'où ce point. Ce n'est pas la première fois que l'on passe ce type de point.

M. SURGA : Oui, c'est une question que j'avais posée d'ailleurs il y a quelques années, on avait constaté qu'il y avait un certain nombre de contrats justement donc entre guillemets « précaires », pas uniquement des CDD d'ailleurs, parce qu'il y avait d'autres types de contrats. Est-ce que vous pouvez faire un point peut-être pour une prochaine fois, je ne vous demande pas forcément une réponse immédiate, de l'évolution qu'il y a pu y avoir ces dernières années justement en termes d'emplois, et notamment sur ces emplois soit en CDD, soit donc qui sont je dirais donc avec une durée qui n'est pas justement indéterminée.

M. HORY : La Directrice Générale des Services vous contactera pour savoir exactement ce que vous voulez. J'accepte votre mansuétude dans le fait que vous n'exigez pas une réponse immédiate. On pourra effectivement travailler plus et vous donner la réponse plus tard. Je vous propose de passer aux voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

4.2 - Création de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs suite au départ à la retraite d'un agent.

FILIERES	POSTE(S) A SUPPRIMER		POSTE(S) A CREER		Date d'effet
	Nb	Grades	Nb	Grades	
TECHNIQUES	1	Agent de maîtrise principal Temps complet	1	Technicien Temps complet	01/06/2019

M. HORY : Pour avoir une information complète, un agent de maîtrise est parti en retraite, il n'a pas été remplacé. Ses tâches ont été partagées par les collaborateurs. Le directeur des services techniques part en retraite également début juillet. Nous avons embauché un nouveau collaborateur qui le remplacera et aura quelques tâches de l'agent de maîtrise. Deux départs pour une arrivée. Il vous sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

5 - AFFAIRES FONCIERES

Cession à titre gratuit d'une bande de terrain du domaine privé de la commune pour le remplacement de la bande de garages de l'impasse de l'Avenue des Azalées
Rapporteur : M. LISSMANN

Le maire informe l'assemblée municipale qu'il a été saisi d'une demande des propriétaires de l'impasse de l'Avenue des Azalées pour le remplacement de la bande de garages existant depuis l'origine du lotissement.

Pour faciliter cette opération, la commune a été consultée :

D'une part pour la suppression du garage affecté à la commune servant de stockage de matériel,

D'autre part pour la cession à titre gratuit d'une bande du domaine privé communal, afin de permettre la réalisation de garages mieux dimensionnés pour les 5 propriétaires concernés.

Sur la base du PVA établi par le Cabinet de géomètres MELEY/STROZYNA n°1295 du 8 août 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ACCEPTER le découpage de la parcelle communale initiale n°2375/986 de 6a 08ca,

D'ACCEPTER la cession à titre gratuit des parcelles ainsi constituées aux différents riverains pour permettre le remplacement de l'équipement vétuste existant, à savoir

N°	2478/986	de	0a	07ca
N°	2479/986	de	0a	03ca
N°	2480/986	de	0a	03ca
N°	2481/986	de	0a	03ca
N°	2482/986	de	0a	09ca

DE CONSERVER dans le domaine communal après ce découpage, la parcelle cadastrée section 45, N° 2477/986 de 5a 83ca.

DE LAISSER à la charge des 5 propriétaires concernés les frais inhérents à cette opération, à savoir les frais d'arpentage, les honoraires du notaire, et tout frais annexe lié à la mise en œuvre de l'opération.

D'AUTORISER le Maire à engager la procédure en conséquence, et de signer les actes et pièces inhérentes à la réalisation de cette opération.

6 - AFFAIRES D'URBANISME

Dénomination d'une place

Rapporteur : M. LISSMANN

L'image de la commune de Marly ne doit jamais être associée à l'antisémitisme.

En témoignage de reconnaissance de l'œuvre politique et féministe de Madame la Ministre Simone Veil, le Maire propose à l'assemblée municipale de nommer l'actuel parking de la mairie « Place Simone Veil ».

VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 26 mars 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à cette proposition de dénomination de la nouvelle « Place Simone Veil ».

7 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Transfert de propriété des voiries et des espaces publics

Rapporteur : M. LISSMANN

Depuis le 1er janvier 2018, Metz Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres, les compétences « création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement » et « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

Dans ce cadre, la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 « consistance et modalités de gestion des compétences voiries et espaces publics transférées au 1er janvier 2018 » a déterminé les contours des compétences transférées à la Métropole ainsi que les espaces, équipements et missions restant de compétence communale.

Dès lors, dans un premier temps, l'ensemble des voiries et des espaces publics a été mis à disposition de Metz Métropole à titre gratuit par la commune de Marly, conformément à l'article L. 5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ces mêmes biens communaux doivent, dans un second temps, être transférés en pleine propriété dans le patrimoine de la Métropole, en application des dispositions de l'article L. 5217-5 du CGCT.

Il est précisé que ce transfert de propriété, tel qu'acté par la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 11 février 2019 et par la présente délibération, n'a aucune incidence sur le contenu des compétences communales en matière de « voirie » et d' « espace public », définies dans la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 et son annexe. Il convient donc de dissocier l'assiette foncière, propriété de la Métropole, des ouvrages et équipements, dont certains restent de gestion communale.

Aussi, conformément à la délibération précitée du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 18 décembre 2017 précisant le périmètre des compétences « voirie » et « espace public », les emprises concernées par le transfert de propriété entre la commune de Marly et Metz Métropole sont les suivantes :

- les voies, comprenant l'assiette de la route, ses dépendances ainsi que les chemins ruraux carrossables ouverts à la circulation générale avec revêtement de type tapis routier, tels que matérialisés dans le plan communal annexé à la présente délibération,

- les pistes cyclables et liaisons piétonnes référencées dans le Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole actuellement en cours de révision (approbation prévue courant 2019).

Les emprises foncières à transférer feront l'objet, ultérieurement, d'un procès-verbal de remise à signer entre la commune de Marly et Metz Métropole, précisant, pour les parcelles cadastrées, leur référence cadastrale et leur consistance, afin de pouvoir procéder à leur inscription au Livre Foncier.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'acter le transfert de propriété des voiries et des espaces publics, qui a déjà fait l'objet d'une délibération concordante du Bureau de Metz Métropole en date du 11 février 2019.

M. LISSMANN : Vous avez tous reçu le plan. Vous avez pu vous apercevoir que certains lotissements ne sont pas concernés parce qu'ils ne sont pas encore rétrocédés dans le domaine public et les routes départementales qui ne sont pas concernées. Elles feront l'objet d'une rétrocession du Département courant 2019 sans doute à la Métropole.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5217-5,

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences voiries et espaces publics transférées au 1er janvier 2018,

VU la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 11 février 2019 portant transfert de propriété des voiries, des espaces publics et des moyens matériels afférents,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1er janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

CONSIDERANT les contours des compétences transférées en matière de voiries et espaces publics à la Métropole ainsi que les espaces, équipements et missions restant de compétence communale,

CONSIDERANT qu'il convient de dissocier la propriété des emprises foncières transférées à la Métropole de la gestion de certains ouvrages et équipements, restant de compétence communale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, des parcelles communales cadastrées ainsi que des parcelles non cadastrées ou non référencées au Livre Foncier, correspondant aux :

- voies, comprenant l'assiette de la route, ses dépendances ainsi que les chemins ruraux carrossables ouverts à la circulation générale avec revêtement de type tapis routier, tels que matérialisés dans le plan communal annexé à la présente délibération,

- pistes cyclables et liaisons piétonnes référencées dans le Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole actuellement en cours de révision (approbation prévue courant 2019).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le Procès-verbal de remise avec Metz Métropole afin de permettre l'inscription des parcelles au Livre Foncier.

8 - MARCHES PUBLICS

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes Ville – CCAS pour la conclusion de divers marchés

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune de Marly et le CCAS de Marly ont des besoins relativement proches dans de nombreux domaines.

Il est souhaité recourir à un groupement de commandes, afin de mutualiser les procédures de consultation et de pouvoir faire bénéficier les membres du groupement de tarifs négociés pour l'ensemble du groupement.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes pendant toute la durée d'exécution des contrats et conventions.

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

VU le Code Général des Collectivités, et notamment l'article L. 1414-3 al. II et III relatif à la commission d'appel d'offres des groupements de commandes,

CONSIDERANT la nécessité de lancer des procédures de consultation, pour la conclusion de nouveaux marchés dans les domaines suivants :

- Fourniture et livraison de repas,
- Nettoyage des vitres des bâtiments,
- Fourniture et livraison de produits d'entretien,
- Fourniture de peinture (extérieure et intérieure),
- Maintenance des ascenseurs,
- Vérifications annuelles et quinquennales des ascenseurs et monte-charges,
- Assurances.

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les procédures de consultation, en vue d'obtenir des conditions plus favorables, dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CCAS de Marly, dont la Ville de Marly serait désignée coordonnateur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commande pour la conclusion de divers marchés, ci-annexée,

D'APPROUVER la désignation de la commune de MARLY en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, sachant que la Commission d'Appel d'offres de la commune de Marly sera compétente pour les procédures formalisées,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY